

mobilibus

Transport collectif et adapté

Infolettre



mobilibus
Transport collectif et adapté

Inscription et réservation en ligne
au **mobilibus.ca**



Premier mois

Mobilibus est en service depuis le 10 janvier 2024!

Déjà 1 mois. Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous accordez à Mobilibus pour vos déplacements.

Nous travaillons fort pour créer un service de transport qui répond à vos besoins.

Mise à jour

Nous sommes ravis de vous annoncer une mise à jour de notre formulaire de réservation! Cette version simplifiée et plus claire est conçue pour rendre votre expérience de réservation plus agréable.

N'oubliez pas qu'il faut réserver au plus tard à 13 h la veille de votre déplacement!

Formulaire de réservation

« * » indique les champs nécessaires

Prénom *	Nom *	Téléphone *
# d'usager : *	Courriel *	J'ai une adresse courriel
		☒ Décochez si vous ne détenez pas une adresse courriel

Trajet à l'aller

Date du déplacement : *

jj/mm/aaaa

Comment bien procéder pour annuler un déplacement?



Comment bien procéder pour annuler un déplacement

Vous avez un empêchement et vous souhaitez annuler votre déplacement?

Vous devez nous envoyer votre demande d'annulation par courriel **au plus tard à 13 h la veille du déplacement** au mobilibus@mrcdrummond.qc.ca.

Il est possible sinon de communiquer avec Mobilibus par téléphone **au moins 1 h avant votre déplacement durant les heures d'ouverture du service à la clientèle**. Si votre déplacement a lieu en dehors des heures d'ouverture, il faudra nous contacter la veille pour annuler le déplacement. Nous n'acceptons aucun message sur la boîte vocale.

Horaire du service à la clientèle

Vous avez des questions ou vous souhaitez vous faire aider pour votre réservation ?

Notre service à la clientèle est là pour vous!

Communiquez avec nous par téléphone ou par courriel durant nos heures d'ouverture.

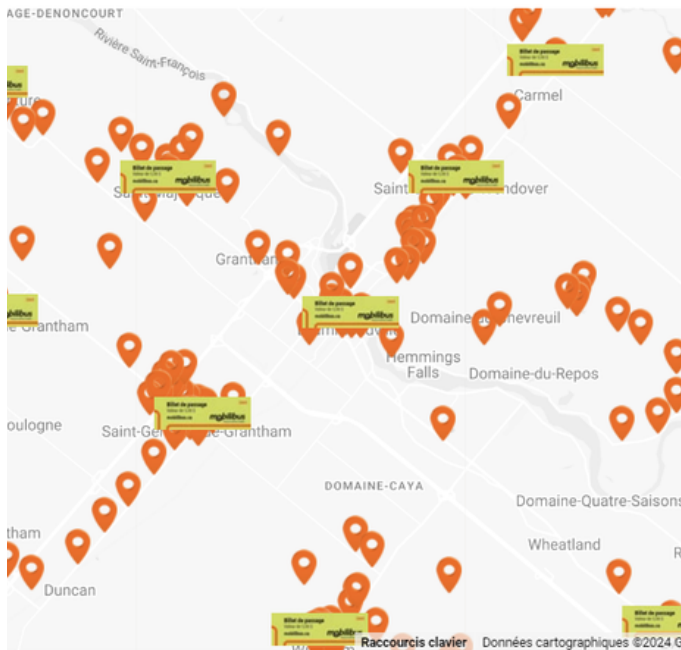


Modification à l'arrêt 17

Annonce importante!

Nous tenons à vous informer que l'arrêt 17 desservant le cégep de Drummondville sera déplacé temporairement sur la rue Baril en raison de travaux. Veuillez noter que l'emplacement temporaire se trouve au même endroit que celui du transport en commun de la Ville de Drummondville.

Nous vous remercions pour votre compréhension!



Déplacements répétitifs

Un déplacement répétitif est un déplacement qui se répète quotidiennement ou hebdomadairement aux mêmes moments.

Pour effectuer une réservation pour un déplacement répétitif, un usager doit respecter les mêmes délais et fournir les mêmes informations que pour la réservation d'un déplacement occasionnel. De plus, il doit spécifier les modalités du déplacement répétitif qu'il souhaite réserver (fréquence, horaire, durée, etc.).

Cependant, l'usager aura l'obligation d'annuler sa réservation lorsqu'il n'a pas besoin du service lors d'une journée de la séquence convenue et lors des jours fériés.

À noter que la demande devra être renouvelée mensuellement.

Accompagnements

Les personnes qui utilisent le service de transport adapté peuvent être accompagnées durant leurs déplacements. Il est important de le mentionner lors de la réservation.

Accompagnement obligatoire :

- Gratuit pour l'accompagnateur(trice);
- Offrir une assistance en tout temps à la personne avec un ou des handicaps;
- Être âgé(e) d'au moins 14 ans.

Accompagnement temporaire pour familiarisation :

- Gratuit pour l'accompagnateur(trice);
- Offrir une assistance à la personne avec un ou des handicaps afin de la familiariser avec les transports;
- Être un(e) adulte agissant à titre d'éducateur(trice).

Accompagnement facultatif :

- L'accompagnateur(trice) doit payer les frais de déplacement;
- La personne avec un ou des handicaps doit avoir des incapacités motrices afin d'être accompagnée;
- Être âgé(e) d'au moins 14 ans.

Transport adapté Accompagnements



Accompagnement pour des besoins d'assistance à destination :

- L'accompagnateur(trice) doit payer les frais de déplacement;
- Être âgé(e) d'au moins 14 ans.

Le comité d'admission statuera sur le type d'accompagnement requis pour la personne qui souhaite utiliser le transport adapté.

Objets perdus



Si vous perdez un objet dans l'un de nos véhicules, contactez le service à la clientèle de Mobilibus au **873 382-2266**

Il faut prévoir un délai d'au moins 24 h avant que l'objet soit transporté à notre bureau.

Nous vous communiquerons le moment où vous pourrez venir le récupérer.

Mobilibus n'est pas responsable des objets perdus ou volés lors des déplacements.

Animaux à bord

Saviez-vous que vous pouvez être accompagné(e) de votre animal de compagnie ou d'assistance dans le véhicule de Mobilibus?

Il y a des conditions à remplir pour assurer un transport agréable pour tous et toutes!

- L'animal de compagnie doit être en tout temps dans un sac de voyage. Celui-ci devra tenir sur vos genoux durant le trajet. À l'exception des animaux d'assistance.
- Aucun contact ne doit être possible entre l'animal de compagnie et les autres usagers.
- L'animal doit être discipliné.
- Le maître ou la maîtresse a l'obligation de contrôler son animal et de nettoyer tous dégâts qu'il pourrait causer.
- Les animaux sauvages sont interdits en tout temps.

Il est important de le mentionner dans le formulaire de réservation.

mobilibus

**Les animaux de
compagnie et
d'assistance**

